

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 Janvier 2020

Date de la convocation : 21 janvier 2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Ont donné pouvoir : M. Pascal CHAUMARTIN à Mme Michèle CEDRIN, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN à Mme Maryline SILVESTRE, Monsieur Daniel PARAIRE à M. Manuel BELMONTE, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO.

Absent suppléé : M. Isidore POLO représenté par sa suppléante Mme Marcelle DELPHIS.

Absente excusée : M. Blandine VIDOR.

Absent : M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **COHESION SOCIALE** – **Rénovation urbaine** : Aide financière à ADVIVO pour la réhabilitation des résidences Saint Martin 2 et Teytu dans le cadre du projet NPNRU de la Vallée de Gère

Rapporteur : Christophe CHARLES

NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine, le quartier politique de la ville de la Vallée de Gère à Vienne a été retenu pour bénéficier d'un Projet d'Intérêt Régional (PRIR) bénéficiant du soutien financier de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Ce projet global estimé à 23,7 millions € HT constitue un véritable levier pour poursuivre le processus de transformation des quartiers de l'agglomération, et pour renforcer l'intervention partenariale conduite sur la Vallée de Gère depuis plusieurs décennies. La convention ANRU, fixant le programme d'interventions ainsi que les engagements financiers des partenaires, a été signée le 23 septembre 2019.

Le projet prévoit notamment une opération ambitieuse de réhabilitation, portée par le bailleur social Advivo, sur deux résidences du quartier : Teytu et Saint-Martin 2. Cette réhabilitation comprend des interventions sur l'enveloppe des bâtiments, les parties communes et les logements, visant notamment à améliorer la performance énergétique des résidences. Elle sera la première opération du projet ANRU à démarrer, début 2020.

Le coût des travaux est estimé à 4 millions €. Il est prévu à la convention NPNRU une subvention de l'ANRU de 602 000€, ainsi qu'un prêt bonifié Action logement à hauteur d'1 millions €.

En vertu de son dispositif d'aide en faveur de la réhabilitation du logement social, Vienne Condrieu Agglomération prévoit également le versement d'une aide financière à Advivo. En effet, suite à la création de Vienne Condrieu Agglomération le 1er janvier 2018, les deux programmes locaux de l'habitat de ViennAgglo et de la CCRC restent exécutoires chacun sur le périmètre pour lequel il a été adopté. Par conséquent, les objectifs et les plans d'actions ainsi que les aides financières versées aux opérateurs sociaux pour améliorer l'équilibre financier des opérations de logement social sont maintenus.

Conformément à la maquette financière du projet ANRU, inscrite à la convention ANRU signée le 23 septembre 2019, le montant global de l'aide financière allouée par l'Agglomération à cette opération s'élève à 202 000€. L'aide inclue une éco prime réservée aux réhabilitations atteignant le niveau de performance énergétique BBC Rénovation après travaux.

Une convention financière est prévue afin de préciser les modalités de versement de l'aide financière, à savoir :

- 1er acompte (50%) de l'aide au titre de la réhabilitation lourde, au moment de l'ordre de service de démarrage des travaux,
- Solde de l'aide financière au titre de la réhabilitation lourde, sur présentation de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux,
- Versement de la totalité de l'aide financière au titre de l'éco prime, sur présentation du label BBC rénovation.

Le démarrage des travaux étant prévu en janvier 2020, il convient aujourd'hui de délibérer pour autoriser le versement de la subvention et la signature de la convention financière.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, articles L.441 et suivants et L.351-1 et suivants caractérisant les logements locatifs sociaux,

VU le Contrat de ville 2015-2020, adopté par délibération le 26 septembre 2012,

VU le Programme Local de l'Habitat 2012-2017 adopté par délibération le 26 septembre 2012,

VU la délibération 12-178 du 26 septembre 2012 relative à l'adaptation du dispositif d'aides en faveur de la création et la réhabilitation de logements locatifs sociaux,

VU la délibération 18-190 du 22 mai 2018 relative à l'approbation du projet de la Vallée de Gère,

VU la délibération 19-88 du 25 juin 2019 approuvant la convention ANRU pour le quartier de la Vallée de Gère,

VU l'avis de la Commission cohésion sociale du 9 janvier 2020,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

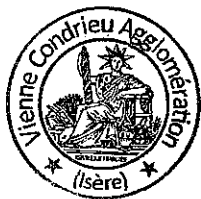
APPROUVE le versement de la subvention à la réhabilitation.

APPROUVE la convention financière précisant les modalités de versement de la subvention.

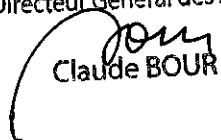
AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 28 janvier 2020

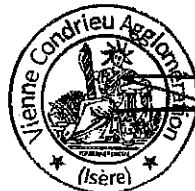
Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le **03 FEV. 2020**
et a été publiée le **03 FEV. 2020**



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services


Claude BOUR

Pour extrait certifié conforme
Le Président,




Thierry KOVACS
